

L'ajournement

M. Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Vous savez que c'est remis de jour en jour. J'apprécie beaucoup son geste ainsi que celui de l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

M. le vice-président: Je comprends donc qu'il y a consentement unanime de la Chambre à ce que la motion du député de Drummond (M. Guilbault) soit reportée à demain. Cela sera fait.

M. Gauthier: Monsieur le Président, la Chambre semble toujours se créer de tels problèmes. Il reste quinze minutes avant l'heure de l'ajournement et avant le débat de l'ajournement. Je ne sais pas si les députés qui doivent prendre la parole sur la motion d'ajournement ont été avertis, et s'ils peuvent se rendre à la Chambre quinze minutes plus tôt. Mais s'ils nous regardent à la télévision, je leur demanderais de se présenter pour le débat de l'ajournement. Il y a trois députés sur la liste. Alors, s'ils pouvaient prendre leurs papiers et venir au plus vite afin que nous puissions procéder.

M. le vice-président: Alors, si je comprends bien, les gens auront compris le message.

[Traduction]

Nous allons déclarer qu'il est 18 heures. Si un député est en retard, nous l'attendrons. Je vois toutefois un député qui est prêt à poursuivre.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES ORGANISATIONS SIKHS—LA LETTRE DU MINISTRE ADRESSÉE AUX PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES/LA POLITIQUE DU MINISTÈRE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le 18 avril, j'ai posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures des questions concernant le conseil qu'il avait gracieusement donné aux premiers ministres provinciaux de boycotter des réunions organisées dans leur province par un certain nombre d'associations sikhs du Canada. J'ai mentionné le Babbar Khalsa, l'International Sikh Youth Organization et la World Sikh Organization.

J'ai posé ces questions parce que diverses associations avaient organisé une assemblée à Toronto. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'un certain nombre de temples étaient en cause. D'autres ont affirmé que les trois associations sikhs avaient commandité l'assemblée.

En répondant à ma question, le ministre a parlé des rencontres que des Sikhs modérés organisent ici et là. Il a parlé d'une manifestation qui avait été organisée à Edmonton en l'honneur du journal *Prairie Link* et à laquelle, selon lui, beaucoup de Sikhs modérés avaient assisté. Il a ensuite déclaré:

Si nous voulons que les collectivités sikhs du Canada règlent leur conduite sur celle des modérés soucieux du respect de nos lois, nous devons faire un effort considérable pour nous associer à ces modérés.

Particulièrement dans le cas de la World Sikh Organization, dont les représentants ont comparu devant le comité permanent du multiculturalisme et dont les membres n'ont pas été accusés d'activités terroristes—ils n'ont certes pas été trouvés coupables de telles activités—je lui ai demandé ce qu'il répondrait à ceux qui disent que l'accusation générale qu'il a portée dans sa lettre aux premiers ministres reflétait une attitude déplorable, qu'elle constituait un jugement sur des personnes avant même qu'un tribunal ne les ait déclarées coupables. J'ai dit que, à cause de son intervention, des Sikhs pourraient être jugés coupables par association avec des organisations qui, dans le cas de la World Sikh Organization, s'inquiètent peut-être de la création possible d'un État distinct du Khalistan.

Voici la réponse du ministre à ma question:

Il y a une petite minorité au sein de la communauté sikh au Canada qui non seulement trouble l'ordre au Canada mais qui va aussi à l'encontre des préférences exprimées par la grande majorité des Canadiens d'origine sikh. Nous ne pouvons refuser notre appui à la grande majorité de ces personnes. Il faut les appuyer et le faire publiquement. Le député doit le faire, je dois le faire et ma collègue aussi. C'est ce qu'elle et moi faisons en fin de semaine dernière.

Laissez-moi dire que ce n'est pas ce que le ministre et son ministère ont fait. Il a toujours catégoriquement refusé de comparaître devant le comité permanent, du moins jusqu'à la séance de ce matin. Il se fait du souci au sujet de questions de sécurité et d'accusations de terrorisme contre certaines organisations et leurs membres. En réalité, le gouvernement du Canada n'a pas suivi les conseils que le ministre lui-même nous donnait aujourd'hui.

● (1750)

Mon inquiétude va bien au-delà d'une lettre, de trois organisations et d'un conseil gratuit. Le ministère des Affaires extérieures est intervenu dans toutes sortes de questions relatives au gouvernement canadien et à la communauté sikh du Canada.

Lorsque j'ai félicité à la Chambre l'ancien secrétaire d'État, le député de Rosedale, M. Crombie, qui a maintenant démissionné, pour avoir créé la chaire d'études sikhs et fourni des fonds fédéraux équivalant aux contributions versées par la communauté, il a fait allusion aux pressions exercées par le ministère des Affaires extérieures et par les services de sécurité du pays qui s'opposaient à cette mesure.